



Conditions générales pour un séjour/formation pratique voile de croisière organisé par

François Enzler - Stay Cool & Sail

1. Plan général d'un voyage à la voile :

La mission de Stay Cool & Sail est d'offrir une belle expérience de navigation à des groupes d'amis ou à des stagiaires pour la formation pratique en mer. Chaque participant deviendra un MEMBRE D'ÉQUIPAGE, participant et contribuant à l'expérience globale selon ses souhaits, ses compétences personnelles et ses talents.

La planification de l'ensemble du forfait de services Stay Cool & Sail sera établie en collaboration entre François Enzler et les membres d'équipage.

La planification et la coordination recommandées par François Enzler s'efforceront d'optimiser le temps de déplacement et les coûts pour tout le groupe (skipper + membres d'équipage). L'objectif est que chaque participant profite d'une belle expérience de navigation pour un budget global compétitif.

Dans la mesure du possible, François voyagera avec le groupe ou une partie du groupe jusqu'au port de départ (BASE). Sauf indication contraire, tous les participants doivent arriver à la BASE à l'heure et la date convenue.

Le groupe doit s'attendre à quitter la base lors de son voyage de retour après que le bateau a été rendu et inspecté par la compagnie charter.

2. Le forfait de service typique Stay Cool & Sail :

Les éléments ci-dessous sont inclus dans le package de services :

- Comprendre les souhaits et les préférences du groupe en termes de destination et de type de bateau.
- Évaluation individuelle des compétences et des souhaits de développement personnel.
- Sélection et sécurisation du bateau de location approprié.
- Paiement de la caution pour le bateau de location.
- Recommandations de la méthode la plus rentable pour se rendre à BASE et en revenir.
- Coordonner les achats et la virtualisation pour le bateau.
- Assurer la remise et le retour conformes du bateau charter.
- Planification et exécution des passages de navigation et en fonction des conditions météorologiques et des souhaits de l'équipage.
- Assurer la sécurité à bord y compris le prêt du matériel de sécurité individuel.
- Généralement, s'assurer que tout le monde s'aligne et répond à ses attentes du voyage (dans les paramètres météorologiques et de sécurité).

3. Attentes & missions à bord :

- 3.1 Sécurité :** Tous les membres d'équipage sont invités à participer à une séance d'information sur la sécurité au début de la croisière et conviennent de respecter les meilleures pratiques à bord qui assurent la sécurité de l'embarcation, des autres navires et des autres membres d'équipage.
- 3.2 Cuisine, courses et nettoyage et entretien général :** Tout l'équipage est responsable de maintenir le navire dans un état agréable de propreté permettant à chacun de passer un bon moment. La cuisine sera partagée entre les membres de l'équipage. Le skipper aura préparé une liste de courses basée sur les préférences de l'équipage comme base pour le voyage. Au fur et à mesure que la croisière progresse, l'équipage devrait commencer à gérer les victuailles.
- 3.3 Tâches durant la navigation :** l'équipage sera impliqué dans les tâches de navigation en fonction de ses souhaits et de son niveau de confort avec la tâche à accomplir. Bien qu'il n'y ait aucune obligation pour l'équipage de s'impliquer lors de la navigation au large, sauf accord préalable, tous les membres sont censés participer, sous les instructions du skipper, à des manœuvres telles que l'amarrage (au port ou à une bouée), l'ancrage ou d'autres actions impliquant des procédures de sécurité.
- 3.4 Documents :** Chaque membre d'équipage devra apporter son passeport ou carte d'identité tel que mentionné dans le formulaire SCS alignement. Les passeports et (si nécessaire) les visas devront être valides pour toute la durée du séjour et pour les pays visités. Chaque membre d'équipage est responsable d'avoir ces documents à jour et en sa possession.

3.5 Substances illégales : Chaque membre d'équipage certifie qu'il/elle n'emportera pas à bord de substances illégales telles que drogues ou narcotiques quels qu'ils soient. Toute infraction de ce type peut engendrer des poursuites judiciaires à tout l'équipage et le skipper et compromettre l'intégralité du voyage.

4. Frais facturés et autres dépenses :

4.1 Frais facturés : Les coûts facturés comprennent la réservation et la coordination, les frais de location de bateau (location), le skipper, les cours, l'assurance pour l'exonération partielle des dommages (réduite à 500 EUR max), le nettoyage final du bateau.

4.2 Modalités de paiements : La facture doit-être payée dès réception dans sa globalité afin d'assurer la réservation du bateau proposé.

4.3 Éléments compris dans la facture, cabines partagées : La facture finale précise le nombre de personnes et la durée de la croisière en précisant la contribution financière à la croisière par personne. Sauf mention particulière, il est entendu que l'hébergement se fera dans des cabines partagées (doubles) avec un autre équipier.

4.4 Autres dépenses - exclues de la facture du forfait : Toutes les autres dépenses telles que la taxe de séjour, les frais d'amarrage dans les ports d'escale, le diesel consommé, la nourriture à bord, restaurants et autres frais liées aux activités et visites extérieures seront partagées entre les membres de l'équipage (hors skipper) selon leur formule de répartition souhaitée.

4.5 Nourriture pour skipper : il est entendu que la nourriture à bord sera fournie au skipper aux frais de l'équipage selon le point 4.4.

4.6 Frais de déplacement : Pour des raisons de logistique, certaines parties du voyage vers la BASE peuvent être pré-arrangées par François Enzler - Stay Cool & Sail, par exemple les frais de transfert de l'aéroport le plus proche de la destination à la BASE ou un court séjour à l'hôtel sur le chemin de la base. Il s'agira d'un moyen d'optimiser le coût individuel de l'étape en répartissant le coût entre chaque passager selon le même système décrit au point 4.4

4.7 Co-voiturage : En cas d'utilisation d'une voiture personnelle, les coûts seront répartis entre tous les autopartages au taux maximum recommandé de 0,60 CHF/KM. La conduite peut être partagée à condition que tous les conducteurs soient acceptés par la police d'assurance de la voiture. Tous les accords, responsabilités ou dommages survenant entre le propriétaire du véhicule partagé et les covoitureurs, tels que les retards, accidents, blessures ou autres dommages survenant lors du voyage à la BASE, ne sont pas liés aux conditions contractuelles entre François Enzler – Stay Cool & Sail et l'équipage et doivent par conséquent être traités sur une base privée.

5. Conditions d'annulation :

5.1 Annulation par un ou plusieurs équipages sans annulation de la totalité du voyage : En cas d'annulation par un ou plusieurs équipages, les options suivantes s'offrent au reste de l'équipage.

5.1.1 Option 1 : les coûts fixes de l'équipier ayant annulé seront répartis entre les membres d'équipage restant. Veuillez noter que dans ce cas, certains des coûts provisoires et variables augmenteront également et seront également facturés.

5.1.2 Option 2 : L'équipage restant trouve de nouveaux membres dans le groupe qui remplacent les membres de l'équipage qui annulent.

5.1.3 Dans les deux cas, les membres de l'équipage qui annulent recevront le remboursement de leurs paiements, moins des frais d'annulation de CHF 100.-.

5.2 Annulation par l'ensemble du groupe : En cas d'annulation par l'ensemble du groupe :

5.2.1 Plus de 90 jours avant la date de départ : Frais d'annulation de CHF 75.-/personne. Les fonds versés seront intégralement remboursés (moins 75.-/personne pour les frais d'administration).

5.2.2 Entre 90 jours et 15 jours avant la date de départ : Frais d'annulation de CHF 100.- par équipier. En plus des frais d'annulation, les frais non remboursables déjà engagés par François Enzler – Stay Cool & Sail seront répartis entre les membres de l'équipage. Les fonds versés seront partiellement remboursés, moins CHF 100.- par équipier et moins une partie des dépenses non remboursables au prorata du nombre d'équipages.

5.2.3 Moins de 15 jours avant la date de départ : Frais d'annulation de 150.-/ équipage. En plus des frais d'annulation, les frais non remboursables déjà engagés par François Enzler seront répartis entre les membres de l'équipage. Les fonds versés seront partiellement remboursés. Moins CHF 150.- et moins une partie des dépenses non remboursables, au prorata du nombre d'équipages.

5.3 Annulation par François Enzler – Stay Cool & Sail ou pour d'autres raisons : Dans le cas où François Enzler ne serait pas en mesure d'accompagner le voyage pour des raisons personnelles telles que santé, accident, il s'efforcera de trouver un skipper de remplacement afin que le voyage puisse se dérouler dans les mêmes conditions.

5.3.1 Annulation due à un skipper introuvable : si un préplacement pour François Enzler ne peut être trouvé pour rencontrer le groupe à la base ET qu'il n'y a pas d'autre alternative que d'annuler le voyage, le voyage sera intégralement remboursé.

- 5.3.2 Annulation en raison de restrictions de voyage ou impossibilité d'accéder à la BASE : en cas de restrictions de voyage imprévues ou d'impossibilité pour le groupe et le Skipper d'accéder à la BASE pour des raisons qui ne relèvent pas de la responsabilité de François Enzler, le voyage sera partiellement remboursé conformément à l'article 4.2.3 (annulation par l'ensemble du groupe moins de 15 jours avant le départ).
- 5.4 **Annulation pour des raisons météorologiques** : Dans le cas où les prévisions météorologiques prévoient des conditions qui rendent le voyage dangereux pendant 3 jours consécutifs ou plus par période de 7 jours (par exemple **force du vent 7 et plus pendant plus de 3 jours** consécutifs sur une semaine), le groupe peut annuler le voyage et être partiellement remboursé conformément à l'article 4.2.3 (annulation par l'ensemble du groupe moins de 15 jours avant le départ).
- 5.5 **Assurance voyage et annulation** : Si vous avez besoin d'une assurance voyage, vous pouvez vérifier l'assurance voyage Allianz qui peut couvrir certains des coûts ci-dessus, tels que l'impossibilité d'accéder à la BASE à partir de laquelle le voyage commence. Notez que l'annulation pour des raisons météorologiques n'est généralement PAS couverte par une assurance et fait donc partie des risques liés à la réservation d'un séjour à la voile.

6. Dommages au bateau ou à un tiers :

- 6.1 **Dommages à des tiers causés par François Enzler – Stay Cool & Sail** : François Enzler est assuré en tant que skipper professionnel pour une responsabilité jusqu'à EUR 5'000.000.- pour les dommages ou blessures causés à l'équipage ou aux passagers ou à tout tiers. Cela n'inclut pas les dommages au bateau affrété.
- 6.2 **Dommages au bateau affrété** : Les dommages subis par la compagnie charter à la suite de ces dommages sont couverts par l'assurance charter contractée incluse dans le forfait moins une franchise de 500 EUR pour laquelle l'équipage et le skipper reste solidairement responsable.
7. **Juridiction** : En cas de désaccord avec une action en justice, le présent contrat relève de la compétence du Canton de Vaud – Suisse.